



# L'ASSOCIATION LOI 1901

---

## et son Environnement

Alix Respinger

Stage initial MF1 Bretagne et Pays de Loire



## L'association loi 1901 : pourquoi?

---

*La formation d'une association  
est dominée  
par un principe de liberté.*

Alix Respinger

Stage initial MF1 Bretagne&Pays de Loire



## L'association loi 1901 : définition

« Convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun, d'une façon permanente leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que de partager des bénéfices. »



## L'association loi 1901 : obligations

### **1<sup>ère</sup> obligation :**

faire connaître le titre de l'association

### **2<sup>ème</sup> obligation :**

faire connaître les buts de l'association

### **3<sup>ème</sup> obligation :**

préciser le siège social

→ *grande liberté dans la rédaction des statuts*



## L'association loi 1901 : son projet

---

*Point de départ pour aller vers un objectif*



## L'association loi 1901 : les caractères du projet

---

- **Le partage et la participation :**  
l'association exprime la volonté de faire ensemble pour trouver une solution.
- **Un dispositif permanent :** un cadre dont la durée, fixée par les statuts peut-être illimitée.
- **Le but :** « rien » ne le limite
- **L'égalité :** l'apport de connaissances et d'activité est effectué par tous, la permanence de ces apports est constaté par tous, le but est le même pour tous.
- **La finalité**



## L'association loi 1901 : ≠ types

- Les associations non déclarées
- Les associations déclarées
- Les associations reconnues d'utilité publique



## L'association loi 1901 : l'agrément

- L'agrément est un acte unilatéral de l'administration :
  - Label de qualité.
  - Octroi de subventions.
  - Capacité juridique.
  - Exonérations fiscales.
- L'agrément n'a pas été prévu par la loi de 1901.



## L'association loi 1901 : l'affiliation

- La F.F.E.S.S.M. se compose :  
« d'associations sportives affiliées et constituées dans les conditions prévues par le chapitre II du titre 1er de la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 modifiée ».
- L'affiliation = appartenance à la FFESSM
  - Délivrance de licences.
  - Délivrance de brevets fédéraux.
  - Participation à la vie démocratique de la FFESSM.
  - Respect des statuts et du règlement intérieur de la FFESSM.
  - Acquitter un droit d'affiliation
  - ...



## L'association loi 1901 ≠ la SCA

- Finalités.
- Régime fiscal (précisions).
- Modalités d'intervention.
- ...



## Son environnement : qui?

---

- La F.F.E.S.S.M.
  
- La Commune
  
- Le département



## Son environnement : la FFESSM

---

- 4 types de membres composent la FFESSM :
  - Associations sportives affiliées.
  - Organismes à but lucratif.
  - Les personnes physiques auxquelles la Fédération confèrent un titre honorifique.
  - Les organismes qui sans avoir la pratique d'une ou plusieurs de ses disciplines contribuent au développement d'une ou plusieurs de celles-ci.



## Son environnement : la FFESSM

- **Distinction entre décentralisation et déconcentration :**
  - La décentralisation : système d'administration consistant à permettre à une collectivité humaine ou à un service de s'administrer eux-mêmes sous contrôle de l'État en les dotant de la personnalité juridique, de ressources et d'autorité propre.
  - La déconcentration : est une technique d'organisation de la centralisation. Cela consiste à confier les pouvoirs de décisions aux autorités (soumises médiatement ou immédiatement au pouvoir hiérarchique) qui sont en fonction dans les différentes circonscriptions administratives.



## Son environnement : la Commune

- **Collectivité territoriale de base de l'organisation administrative française :**  
gérée par un conseil municipal et un maire.
- Une politique municipale.
- Des moyens :
  - Moyens matériels : piscine.
  - Moyens financiers : subventions.
  - Moyens humains : éducateur sportif.



## Son environnement : le Département

- La Direction Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative.
  
- Le Conseil Général.

Alix Respinger

Stage initial MF1 Bretagne&Pays de Loire



## Son environnement : la D.D.J.S.V.A.

- Ses missions :
  - Métiers / Formations
  - Protection des Usagers
  - Politique jeunesse
  - Politique sportive : coupons sport, FNDS
  - Vie associative : formation de bénévoles, CIVA, MAIA
  
- Une base législative : oui
  
- Ses moyens :
  - Ressources en personnel.
  - Dispositifs : CRIB...
  - FNDS.

Alix Respinger

Stage initial MF1 Bretagne&Pays de Loire



## Son environnement : la D.D.J.S.V.A.

### OBJECTIFS

- Assurer la coordination des fonctions d'accueil au sein des services de l'État.
- Améliorer le fonctionnement des services de proximité d'accueil et d'information des associations.
- Assurer la liaison avec les responsables associatifs et les collectivités territoriales.
- Simplifier les relations entre l'administration et les associations.
- Simplifier les procédures d'aides aux associations.



## Son environnement : la D.D.J.S.V.A.

### OBJECTIFS

- Améliorer la circulation des flux d'informations, d'une part au sein des services de l'État, d'autre part avec leurs principaux partenaires.
- Mieux informer et mieux conseiller.
- Mettre à la disposition des usagers un certain nombre d'outils techniques (annuaires, guides, base de données juridiques, site INTERNET, ...).
- Mettre en place des formations.



## Son environnement : la D.D.J.S.V.A.

### ■ MISSIONS :

- Accueillir et écouter les créateurs et les responsables d'associations, quel que soit leur secteur d'intervention, et toute personne intéressée par la vie associative.
- Informer et conseiller les responsables et futurs responsables d'associations sur leurs droits et obligations.
- Offrir aux associations et à toute personne intéressée un lieu de renseignements, de documentation et d'orientation
- assurer la diffusion des outils d'information (plaquettes, guides, affiches, sites INTERNET).



## Son environnement : la D.D.J.S.V.A.

### ■ MISSIONS

- Contribuer à prévenir les difficultés que peuvent rencontrer les associations.
- Orienter vers les services publics ou privés compétents (correspondants associatifs de la MAIA notamment) lorsque la réponse n'est pas immédiate.
- Repérer les besoins de formation.
- Soutenir des dynamiques locales inter associatives et construire les partenariats pertinents.



## Son environnement : le Conseil Général

---

- **Ses missions** : toutes et aucune.
- **Une base législative** : non.
- **Ses moyens** : fonction de la politique mise en œuvre.
  - Un exemple : le Conseil Général des Côtes d'Armor



## SUITE :

---

- **L'utilisation et le fonctionnement des piscines :**  
Dominique MIGNOT